Le snefcca

SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRISES DU FROID, DES ÉQUIPEMENTS DE CUISINES PROFESSIONNELLES & DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR

LES INFOS DU SNEFCCA

Juridique n°2022/22 - Novembre 2022

Santé au travail : un mémento utile pour les jeunes salariés

Le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion poursuit sa mobilisation en matière de prévention des accidents du travail avec l'ensemble des partenaires du plan de lutte contre les accidents du travail graves et mortels (PATGM), autour d'actions visant à la fois des risques et des publics prioritaires. Dans ce cadre-là, il publie un mémento destiné aux jeunes en formation professionnelle.

Dans le cadre du 4ème plan santé au travail, le Ministère cible notamment **les jeunes travailleurs** (stagiaires, apprentis, élèves des lycées professionnels, nouveaux embauchés) car leur plus faible expérience professionnelle et leur méconnaissance d'un nouvel environnement de travail les exposent davantage aux risques et aux accidents du travail.

Afin d'encourager des gestes et des comportements sûrs au travail le plus tôt possible et en amont de l'entrée dans le milieu professionnel, le ministère du travail et le ministère de l'éducation nationale, avec l'appui de l'expertise de l'Institut national de recherche en santé au travail (INRS), ont conçu un **mémento** à destination de l'ensemble des jeunes en formation professionnelle.

Ce document synthétique et visuel vise à diffuser les messages clefs en matière de santé et sécurité au travail. Il identifie les bonnes pratiques et les bons réflexes à adopter, pour accompagner les jeunes dans leurs premiers pas en milieu professionnel.

Ce document est transmis aux élèves en lycées professionnels et aux apprentis ainsi qu'aux équipes pédagogiques et formatrices. **Ce mémento sera également relayé aux entreprises accueillantes** et aux acteurs de la prévention en santé au travail.

Retrouvez-le en pièce jointe.

Fichiers en téléchargement :

Mémento Jeune Santé au travail 2022 :
(https://snefcca.com/Data/downloads/Article/2156338312_650_memento_jeune_sante_au_travail_2022.pdf)